

Image not found or type unknown



Autorisation d'accueil de Camping-car

Par **Florenceb**, le **10/04/2017** à **10:57**

Bonjour,

Si je veux accueillir des camping-car dans mon jardin, un peu comme une chambre d' hôte,
Est ce que j'ai une déclaration à faire auprès de ma mairie ? J'ai vu qu'il existe un Cerfa (cerfa
n°51190*04), c'est obligatoire pour un stationnement de plus de 3 mois ou c'est obligatoire dès
que l'on souhaite en accueillir un?

Merci par avance de vos réponses